



**VILLE DE
SOMMIÈRES**

Secrétariat Général
Réf. : NT/ML 2026.04.08

Affaire suivie par
Natali TARDIEU/Michèle LELOU
☎ 04 66 80 89 84
E-mail: mairie@sommieres.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU 8 AVRIL 2026



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MARS 2026



PRESENTS : Stéphane PORRET (Maire), Conception MARTINEZ, Robert DAUMAS, Nicole BARANDON, Bastien MAURY, Elodie DESMARETZ, Jean-Pierre BONDOR, Catherine CHAUVET, Victor FOURNIER (adjoints), Guillaume ROUVIERE, Marie-Madeleine MARTINEZ, Serge COURSIER, Florence MAURIN, Guy ROUSSEL, Coralie SAUVAGE, Luis BURILLON, Chloé BRUMPT-FROISSARD, Justine ADAMOVIC, Rachid ALLOU, Dominique VALMALLE, Dominique GARCIA TORRECILLAS, Catherine RABEL, Buick FLEURISIER, Fabrice LACAN, Christophe CLEMENT

ABSENTS SANS PROCURATION : Pierre MARTINEZ, Hélène de MARIN, Ombeline MERCEREAU, Patrick CAMPABADAL

SECRETAIRE DE SEANCE : Elodie DESMARETZ

ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL

2026.03.030 Installation du conseil municipal élu le 15 mars 2026

2026.03.031 Approbation du procès-verbal du 9 mars 2026

2026.03.032 Election du maire

2026.03.033 Détermination du nombre d'adjoints

2026.03.034 Election des adjoints

Lecture de la charte de l'élu

Questions diverses

2026.03.030 - ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL – INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL ELU LE 15 mars 2026

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Pierre BONDOR –plus âgé des membres présents du conseil municipal-, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés au procès-verbal de l'élection du 15 mars 2026.

Liste «Engagés pour Sommières»	751 voix	33 %	5 sièges
Liste «Pour Sommières 2026»	1 239 voix	55 %	23 sièges
Liste «Union populaire sommiéroise»	281 voix	12 %	1 siège

et a déclaré installer dans leurs fonctions de conseillers municipaux nommés ci-dessous :

1) PORRET Stéphane	11) COURSIER Serge	21) GARCIA TORRECILLAS Dominique
2) MARTINEZ Conception	12) MAURIN Florence	22) RABEL Catherine
3) DAUMAS Robert	13) ROUSSEL Guy	23) FLEURISIER Buick
4) BARANDON Nicole	14) SAUVAGE Coralie	24) MARTINEZ Pierre
5) MAURY Bastien	15) BURILLON Luis	25) DE MARIN Hélène
6) DESMARETZ Elodie	16) BRUMPT-FROISSARD Chloé	26) LACAN Fabrice
7) BONDOR Jean-Pierre	17) FOURNIER Victor	27) MERCEREAU Ombeline
8) CHAUVET Catherine	18) ADAMOVIC Justine	28) CAMPABADAL Patrick
9) ROUVIERE Guillaume	19) ALLOU Rachid	29) CLEMENT Christophe
10) MARTINEZ Marie-Madeleine	20) VALMALLE Dominique	

Madame Elodie DESMARETZ a été désignée en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L. 2121-15 du CGCT).

Le conseil municipal prend acte

Monsieur Fabrice LACAN prend la parole pour expliquer sa seule présence au sein du conseil municipal de ce soir. Quatre autres élus sont appelés à rejoindre prochainement l'assemblée, dès lors que leur désignation aura été validée par Monsieur le préfet.

Leur absence ce soir ne résulte pas d'une volonté de ne pas siéger, mais d'une contrainte d'ordre administratif. En effet, des délais réglementaires doivent être respectés, tant en matière de démission que de convocation du conseil municipal.

2026.03.031 ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL – APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 9 MARS 2026

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Jean-Pierre BONDOR –plus âgé des membres présents du conseil municipal- informe les membres du conseil municipal que :

- La liste des délibérations du conseil municipal du 9 mars 2026 a été affichée le 12 mars 2026,
- Les délibérations ont été transmises et rendues exécutoires par visa de la préfecture le 12 mars 2026,
- Le procès-verbal de la séance a été transmis par courriel et par voie postale aux membres du conseil municipal le 16 mars 2026 et sera mis en ligne dans la semaine suivant son approbation, conformément aux règles de publicité des actes des collectivités entrées en vigueur le 1^{er} juillet 2022,
- Les observations formulées en séance ont été retranscrites sur le procès-verbal

Il est demandé au conseil municipal,

- **D'approuver** le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 9 mars 2026,

Le conseil municipal accepte ces propositions

23 pour – 2 contre (Fabrice LACAN – Christophe CLEMENT)

Monsieur Fabrice LACAN signale une erreur sur ce procès-verbal. Dans toutes les délibérations il est précisé que Madame Sylvie ROYO est sortie de la salle alors qu'elle n'était pas présente et demande que cela soit rectifié.

Monsieur Jean-Pierre BONDOR répond qu'elle avait fait procuration à Monsieur Robert DAUMAS qui lui-même était sorti de la salle pour ne pas participer aux différents votes.

2026.03.032 - ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL – ELECTION DU MAIRE

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales la séance a été ouverte sous la présidence de Jean-Pierre BONDOR –plus âgé des membres présents du conseil municipal, qui invite le conseil municipal à procéder à l'élection du maire. Il rappelle qu'en application des articles L. 2122-4 et L. 2122-7 du CGCT, le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages exprimés (les bulletins nuls ou blancs ne sont pas décomptés (art.L2122-7) parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le président demande à l'assemblée les personnes qui se déclarent candidates :

1) Stéphane PORRET

Chaque conseiller est appelé à écrire le nom du candidat de son choix sur le « bulletin » de vote de papier blanc mis à sa disposition, (même s'il n'y a qu'un seul candidat) et invite chaque conseiller à déposer son bulletin dans l'urne prévue à cet effet.

Le président demande aux deux plus jeunes des conseillers municipaux, soit Justine ADAMOVIC et Luis BURILLON de procéder au dépouillement :

Les bulletins sont sortis de l'urne et comptés, puis sont ouverts. Les noms écrits sur les bulletins sont lus à haute voix et les suffrages sont comptabilisés par candidat par le président qui annonce les résultats du 1^{er} tour :

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électoral)	1
1d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	1
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c- d]	23
f. Majorité absolue ⁽⁴⁾	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DES CANDIDATS (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Stéphane PORRET	23	Vingt-trois

Monsieur Stéphane PORRET qui obtient la majorité absolue est proclamé maire.

Intervention Monsieur Jean-Pierre BONDOR lors de la remise d'écharpe à Monsieur le Maire :

Au moment de te remettre l'écharpe de 1^{er} magistrat de Sommières, j'ai une pensée pour Monsieur Guy MAROTTE qui a été un maire bâtisseur comme toi tu te prépares à l'être.

A toi et à toute ton équipe, j'adresse mes sincères félicitations pour cette belle campagne, longue, éprouvante parfois mais avec la réussite au bout.

La tâche de maire est difficile, ingrate mais au combien passionnante.

Tous mes vœux de réussite pour ce mandat municipal que tu vas présider.

Je réitère toutes mes félicitations à toute ton équipe, ainsi qu'à toi-même.

Encore bravo pour cette belle élection. Merci

Monsieur le Maire remercie Monsieur Jean-Pierre BONDOR et indique souhaiter formuler quelques observations dans le cadre de cette passation.

Il rappelle les relations anciennes entretenues avec l'intéressé et souligne l'émotion particulière suscitée par ce moment. Il indique également considérer que Monsieur Jean-Pierre BONDOR a exercé ses fonctions de président avec une grande qualité.

Évoquant le message adressé à Monsieur MAROTTE, Monsieur le Maire rappelle avoir eu l'occasion de souligner à plusieurs reprises, notamment au cours de la campagne, les qualités de bâtisseur de ce dernier. Il précise que, malgré certains désaccords déjà évoqués, les échanges se sont toujours inscrits dans un cadre de respect mutuel.

2026.03.033 - ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL – DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le maire préside la séance, ;

Il précise qu'avant de procéder à l'élection des adjoints au maire, il est demandé au Conseil Municipal de déterminer le nombre de postes.

Conformément aux articles L.2122-1 et L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce nombre ne peut être ni inférieur à un, ni supérieur à 30% de l'effectif légal du Conseil Municipal, arrondi au chiffre entier inférieur, soit 8.

Par ailleurs, il est rappelé que les adjoints sont élus au scrutin secret de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus (art. L. 2122-4 et L. 2122-7-2 du CGCT).

La liste des adjoints est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe (parité stricte art L2122-7-2). Pour autant, rien n'impose que le maire et le 1^{er} adjoint soient de sexe différent.

L'ordre de présentation de la liste des candidats aux fonctions d'adjoints n'est pas lié à l'ordre de présentation des candidats à l'élection municipale et peut être différent.

La liste de candidats aux fonctions d'adjoints au maire doit comporter au plus autant de conseillers municipaux que d'adjoints à désigner.

Aucun formalisme n'est requis pour la présentation de la liste, mais l'ordre de présentation des candidats doit apparaître clairement. Toutefois, le conseil municipal doit fixer le délai de dépôt des listes.

Après avoir rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour, de 8 postes d'adjoints,

Le maire propose au conseil municipal :

- **De décider** de créer huit (8) postes d'adjoints au maire
- **De décider** que les listes de candidats aux postes d'adjoints pourront être déposées au cours de la présente séance de conseil municipal, et jusqu'au moment de procéder à l'élection.

Le conseil municipal accepte ces propositions

25 pour (unanimité)

2026.03.034 – ADMINISTRATION/SECRETARIAT GENERAL – ELECTION DES ADJOINTS

Conformément à la délibération précédente du conseil municipal, rappelant les modalités réglementaires de composition et de présentation des listes de candidats, et fixant les délais de dépôt des listes,

Il y a lieu de procéder à l'élection de 8 adjoints au maire, au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste des adjoints est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il sera procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection aura lieu à la majorité relative. En cas d'égalité des suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée seront élus.» (Art. L. 2122-7-2 du Code général des collectivités territoriales).

A l'issue de ce délai, monsieur le maire constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire a été déposée. Cette liste a été jointe au procès-verbal. Elle est mentionnée dans les tableaux de résultats ci-dessous par l'indication du nom du candidat placé en tête de chaque liste. Il est ensuite procédé à l'élection des adjoints

Résultats du premier tour de scrutin

a. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
b. Nombre de votants (enveloppes déposées)	25
c. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau (art. L. 66 du code électo-	2
d. Nombre de suffrages blancs (art. L.65 du code électoral)	0
e. Nombre de suffrages exprimés [b – c- d]	23
f. Majorité absolue ⁽⁹⁾	13

INDIQUER LES NOM ET PRÉNOM DE CHAQUE CANDIDAT PLACÉ EN TÊTE DE LISTE (dans l'ordre alphabétique)	NOMBRE DE SUFFRAGES OBTENUS	
	En chiffre	En toutes lettres
Conception MARTINEZ	23	Vingt-trois

Proclamation de l'élection des adjoints

Les candidats figurant sur la liste « Conception MARTINEZ » ayant obtenu la majorité sont proclamés adjoints et immédiatement installés.

Monsieur Fabrice LACAN fait observer qu'un bulletin comporte la mention « contre » et estime, en conséquence, qu'il ne peut être regardé comme un bulletin nul.

Monsieur le Maire répond qu'il semble y avoir une confusion quant au formalisme applicable à ce type d'élection. Il précise qu'à défaut de mentionner le nom d'une liste, le bulletin doit être considéré comme nul.

=====

Monsieur Christophe CLEMENT demande à quel moment les questions diverses seront examinées. Il est rappelé que celles-ci doivent être transmises au moins 72 heures avant la tenue du conseil municipal.

Monsieur le Maire décide toutefois lui donner la parole.

=====

Intervention de Monsieur Christophe CLEMENT :

« Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs les conseillers, Chères Sommiéroises, chers Sommiérois, heureux de vous voir si présents au sein de cette assemblée du peuple ! Cette élection aura eu le mérite de susciter un intérêt indéniable. Vous aurez fort à faire M Le maire pour ne pas décevoir les attentes de nos concitoyens.

Aujourd'hui, je prends la parole en tant que seul élu de l'Union Populaire Sommiéroise.

Un seul élu, oui !

Mais un élu porté par une liste, une équipe, un programme, des citoyennes et des citoyens. Ils nous ont donné un mandat que je m'engage à respecter pleinement et dont je rendrai compte régulièrement.

Je serai un élu qui représente des habitants qui refusent la résignation, des habitants qui veulent une autre manière de faire, des habitants qui ont voté pour un contre-pouvoir, et nous serons ce contre-pouvoir.

Un seul siège, mais aucune concession.

Ce seul siège ne signifiera pas une seule idée. Un seul siège ne signifie pas une seule bataille. Un seul siège peut être une force, parce qu'il n'est tenu par une personne mais par un groupe, parce qu'il peut donc dire ce que d'autres taisent et il peut proposer des projets novateurs et parfois en lien avec votre programme M PORRET.

Je serai cette voix libre. Je serai cette voix exigeante. Je serai cette voix qui ne se couche pas.

Finie la politique du "tout va bien".

Les Sommiérois voient ce que certains refusent de regarder :

- une voire deux classes qui ferme à Li Passeroun à la rentrée prochaine.

- un centre-ville qui se vide, beaucoup de logements vides et beaucoup insalubres, des loyers qui explosent, des commerces qui souffrent, des quartiers oubliés, une circulation chaotique, des décisions prises sans concertation, et une mairie qui communique plus qu'elle n'écoute.

Je suis ici pour dire ce que beaucoup pensent : Sommières mérite mieux que l'autosatisfaction.

L'eau : un bien commun, pas un produit. Et je veux aborder un sujet que trop de municipalités évitent : la gestion de l'eau.

L'eau n'est pas un service comme les autres. L'eau n'est pas une marchandise. L'eau n'est pas un produit financier. L'eau est un bien commun, vital, essentiel, non substituable.

Aujourd'hui, la gestion de l'eau à Sommières dépend d'un modèle qui n'est ni transparent, ni démocratique, ni maîtrisé par les habitants. Les factures augmentent. Les investissements sont difficiles à suivre.

Les décisions se prennent loin des Sommiérois.

Nous le devons clairement : nous tenterons de porter leur voix.

Nous devons ouvrir le débat sur une régie publique de l'eau.

Pas demain. Pas dans six ans. Maintenant.

Une régie publique, c'est :

- des tarifs maîtrisés, une transparence totale, des investissements décidés localement, une gestion écologique cohérente, un contrôle citoyen réel.

Je ne demande pas une décision immédiate.

Je demande un débat, un diagnostic indépendant, une mise à plat.

Et je mènerai ce combat, même seul, parce que l'eau appartient aux habitants, pas aux actionnaires.

Le logement : le sujet que vous ne pourrez plus éviter

Je le redis : le logement sera l'un de mes combats majeurs.

Trop de logements insalubres

Trop de familles étranglées par les loyers.

Trop de jeunes obligés de partir.

Trop de logements vacants.

Trop de propriétaires abandonnés.

Trop de meublés touristiques qui déséquilibrent le parc.

Vous pourrez ignorer mes questions.

Mais vous ne pourrez plus dire que vous ne saviez pas.

Les finances : fini l'opacité, place à la vérité. Sur ce point-là, je veillerai à ce que vous respectiez vos engagements auprès de nos concitoyens. Les comptes présentés ce jour sont imbuables.

Je demanderai : - un audit indépendant, une présentation claire du budget, la justification des investissements, la fin des projets mal calibrés.

Chaque euro public doit être respecté. Chaque décision doit être expliquée.

Je serai la voix qui demande des comptes. La voix qui lit les documents. La voix qui pose les questions qui dérangent.

Le quotidien : Propreté, sécurité, circulation, stationnement, commerces, écoles, associations, urbanisme :

Je serai présent sur tous les dossiers.

Je ne serai pas l'opposition du "non".

Je serai l'opposition du "expliquez-vous", "justifiez-vous", "faites mieux".

Je travaillerai avec tous ou presque... mais je ne me tairai jamais !

Que ferez-vous donc lors de ce conseil contre la fermeture de cette classe à Li Passeroun ? Nous avons entendu dire qu'une fermeture de classe était envisagée à l'école Li Passeroun, car la moyenne d'élève par classe diminue.

Intervention du maire pour dire que le discours est trop long...

Ce prétexte d'une démographie qui baisse est l'argument-massue qui va entraîner plus d'une centaine de fermetures de classes dans le Gard pour septembre.

Je termine juste M le Maire.

Allez-vous, déclarer publiquement votre désaccord avec ces décisions de fermer une classe à l'école primaire Li Passeroun ?

Et sur les points suivants : La régie de l'eau, le logement, les finances, sur la propreté, le stationnement, les commerces, le projet de ferme municipale, la végétalisation de la ville et les pistes cyclables ».

=====

Intervention de Monsieur Fabrice LACAN :

Monsieur Fabrice LACAN remercie les 751 électeurs ayant apporté leur suffrage à sa liste, ainsi que l'ensemble de ses colistiers pour leur engagement durant la campagne.

Il exprime une pensée particulière à l'égard de Monsieur Pierre MARTINEZ et rappelle les 18 années consacrées par ce dernier au service de la ville de Sommières.

S'adressant à Monsieur le Maire, il souligne que l'exercice d'un mandat électif implique un engagement et un travail importants.

Il conclut en remerciant Monsieur Pierre MARTINEZ pour son action en faveur de la commune et rappelle l'attractivité de Sommières, illustrée par l'augmentation du nombre de personnes souhaitant s'y installer.

=====

Intervention de Monsieur le Maire :

« Mesdames, Messieurs,

Chères Sommiéroises, chers Sommiérois, Ce soir est un moment particulier.

Un moment d'émotion, de responsabilité...

Et puis, avouons-le, le calendrier a bien fait les choses : nous sommes aujourd'hui au premier jour du printemps.

Alors oui, je pourrais vous parler de renouveau, de floraison, de retour de la lumière... et je vais le faire, mais sans vous promettre que Sommières va se transformer du jour au lendemain !

Je vois un symbole fort : celui d'un nouveau départ, d'un nouvel élan. Celui d'une ville qui reprend vie, qui se relève et qui avance avec confiance.

Comme le printemps, Sommières a tout pour reflourir, et ici, nous avons déjà le caractère bien enraciné.

Car Sommières n'est pas une ville comme les autres.

C'est une terre de caractère, forgée par plus de deux mille ans d'histoire, façonnée par un patrimoine remarquable et par « Vidourle » aussi impétueux que les Sommiérois eux-mêmes.

Ici, on ne fait rien à moitié : on aime fort, on débat fort... et parfois, on râle fort aussi, mais toujours avec passion.

Réboussiers de toujours ou nouveaux arrivants, vous partagez tous cette même fierté d'appartenir à un territoire à part, une ville riche de ses différences, de ses personnalités et de ses talents.

Alors, avant toute chose : merci.

Merci à vous de nous avoir fait confiance dimanche dernier ! Merci à vous, habitants de Sommières, pour votre clairvoyance.

Merci à vous, nos commerçants, qui font vivre nos rues et nos places.

Merci à vous, nos artisans, qui perpétuent le savoir-faire et l'âme de notre territoire.

Merci à vous, nos entreprises, qui contribuent à notre dynamisme et à l'emploi.

Merci également à nos associations, qui créent du lien et font battre le cœur de la ville.

Sans vous, Sommières ne serait pas Sommières.

Mais soyons lucides.

Derrière cette fierté, un sentiment s'est installé ces dernières années : une forme de lassitude, parfois de déclassement.

Beaucoup d'entre vous ont eu le sentiment d'être moins écoutés, moins protégés, dans une ville parfois moins entretenue.

Ce constat, nous ne l'avons pas ignoré. Nous l'avons entendu, sur le terrain, dans vos paroles, dans vos attentes.

Et c'est précisément pour cela que nous sommes là aujourd'hui. Notre engagement est simple, clair et assumé :

Redresser, Protéger, Valoriser.

Nous sommes une équipe de Sommiéroises et de Sommiérois, venus d'horizons différents, mais réunis par une même exigence, un seul et unique BUT : agir avec sérieux, détermination et sincérité pour Sommières.

Commerçants, parents, actifs, retraités, jeunes : cette diversité est notre force, parce qu'elle nous permet de comprendre concrètement le quotidien des habitants.

Nous sommes une équipe indépendante, sans étiquette partisane. Notre seule étiquette, c'est Sommières.

Notre ligne de conduite est claire : remettre du bon sens, du travail, de la transparence et du respect dans l'action publique.

Cela signifie : gérer l'argent public avec rigueur, protéger notre cadre de vie en renforçant la propreté, la sécurité et la tranquillité, et préparer l'avenir sans renier l'identité de notre ville.

Parce que oui, Sommières peut faire mieux. Et surtout, Sommières doit faire mieux.

En matière de déontologie, je m'impliquerai personnellement en signant la

« Charte de la transparence de la vie publique » qui impose des déclarations régulières sur les dépenses personnelles engagées au nom de la Ville.

Pour ce qui concerne les mesures présentées dans notre programme :

La sécurité sera une priorité, parce que c'est votre première attente : une présence renforcée sur le terrain, visible et efficace, et une tolérance zéro face aux incivilités. Ici, le respect n'est pas une option.

La propreté sera une exigence, avec une règle simple : informer, expliquer... et sanctionner quand il le faut. Car une belle ville, ce n'est pas qu'un décor, c'est un engagement collectif.

Nous repenserons aussi l'urbanisme avec cohérence : préserver notre patrimoine, améliorer les déplacements, adapter la ville aux besoins de chacun, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Nous soutiendrons activement nos commerçants, artisans, pour redonner au cœur de ville toute sa vitalité. Parce qu'un centre-ville vivant, c'est une ville qui respire.

Nous investirons dans la culture, la jeunesse, la petite enfance et la vie associative car tout ce qui crée du lien fait société. !

Nous porterons également une attention forte à l'environnement, à nos paysages, à notre agriculture et à la biodiversité.

Protéger Sommières, c'est aussi protéger le vivant.

Et nous continuerons à faire vivre ce qui fait notre identité : nos traditions, nos festivités, et cette capacité à nous retrouver, ensemble, dans les bons moments comme dans les plus difficiles.

Notre ambition pour Sommières est la suivante :

Faire de Sommières une ville plus sûre, plus propre, plus belle, plus humaine.

Une ville où chacun trouve sa place.

Une ville où chacun peut se projeter avec confiance.

Mais je veux être très clair : rien ne se fera sans vous.

La démocratie locale ne doit pas être un mot, mais une pratique.

Nous travaillerons avec vous, en transparence, dans le dialogue, avec exigence et vérité. Parce que la confiance ne se décrète pas : elle se construit.

Alors oui, la tâche est importante. Oui, les défis sont nombreux.

Mais l'énergie est là.

L'envie est là. Et surtout, vous êtes là.

Et avec les Sommiérois, on le sait bien : quand on décide d'avancer, on ne fait jamais les choses à moitié.

Je vous remercie, A demain ! »

Monsieur le maire clôt la séance du Conseil Municipal à 19h15

Le Maire,

Stéphane PORRET



Secrétaire de séance

Elodie DESMARETZ



